



D.2018.07.11.6.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

6. PROJETS TERRITORIALISES

6.15 – Travaux Réseaux - Convention de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités/Toulouse Métropole - Aménagements de la Ligne circulaire de Colomiers 150 – Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°2016-0849.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2016.06.07.5.12 du 6 juillet 2016, le Comité Syndical a adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage n°2016-849 entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole, définissant le programme répondant à l'intégration des navettes columérines au réseau Tisséo.

La présente délibération a pour objet de modifier par avenant l'article 8 de la convention n°2016-849 sur les modalités financières.

En effet, des travaux supplémentaires sont nécessaires du fait de demandes complémentaires. Il s'agit notamment :

- Des adaptations de chantier pour un coût de 2 500€ HT soit 3 000€ TTC ;
- De nouvelles demandes de la commune de Colomiers validées par Tisséo-Collectivités, notamment la modification d'itinéraire par la rue du Couderc sur le territoire de la commune de Colomiers pour un coût de 35 000€ HT soit 42 000€ TTC ;
- De travaux complémentaires sur les arrêts Montel, Garoussal, Tucol, Blanquette, et Eglise d'un montant de 56 666,67 € HT soit 68 000 € TTC.

Le coût global prévisionnel des aménagements passe ainsi de 700 000 €HT (soit 840 000 €TTC) à 794 166,67 €HT (soit 953 000 €TTC), sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, soit une augmentation de 94 166,67 €HT (soit 113 000 €TTC ; +13,45%).

Conformément aux clauses de la convention, le SMTC prend en charge la totalité de ces dépenses.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2016-849 à conclure entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de l'enveloppe budgétaire de l'opération d'aménagement de la Ligne circulaire de Colomiers 150.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention 2016-849 de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo- Collectivités et Toulouse Métropole pour les aménagements de la Ligne Circulaire de Colomiers 150 pour un montant de 794 166,67 €HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

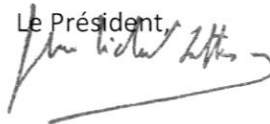
ARTICLE 5 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 de Tisséo-Collectivités.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

**PROJET D'AVENANT N°1
CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / TOULOUSE METROPOLE
NUMERO : 2016-0849**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AUX BENEFICES DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DU SMTC
AMENAGEMENTS DE LA LIGNE CIRCULAIRE DE COLOMIERS (L150)**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son Président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 11 Juillet 2018.

Désigné ci-après par les mots **le SMTC**,

D'UNE PART,

ET

Toulouse Métropole, dont le siège social est situé au 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, son Président, dûment autorisé par la délibération du Bureau de la Métropole en date du 14 juin 2018 (DEL-18-0399).

Désignée ci-après par les mots « **Toulouse Métropole** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

La création de la ligne 150 sur la commune de Colomiers rend nécessaire la réalisation d'aménagements complémentaires non prévus dans la convention initiale prévoyant un montant de travaux de 840 000 € TTC

En effets, les adaptations au terrain et les demandes complémentaires ont engendrées un surcoût de 113 000 € TTC se décomposant de la façon suivante :

Les travaux liés à cet avenant et restant à réaliser portent sur les arrêts Montel, Garoussal, Tucol, Blanquette Eglise et Couderc.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2018.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière globale de la convention est portée de 840 000 à 953 000 € TTC, à la charge du SMTC.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour Toulouse Métropole,

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

Pour le SMTC,

Le Président

Jean-Michel LATTES